



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2594
17 juin 1985

FRANCAIS

IN LIBRARY

JUN 19 1985

COMTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA
DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 17 juin 1985, à 15 h 30

Président : M. MAHABIR (Trinité-et-Tobago)

Membres :

Australie	M. WOOLCOTT
Burkina Faso	M. GUISSOU
Chine	M. HUANG Jiahua
Danemark	M. GRUNET
Egypte	M. AMR
Etats-Unis d'Amérique	M. CLARK
France	M. de KEMOULARIA
Inde	M. VERMA
Madagascar	M. RABETAFIKA
Pérou	M. ARIAS STELLA
République socialiste soviétique d'Ukraine	M. OUDOVENKO
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. MAXEY
Thaïlande	M. KASEMSRI
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. SAFRONCHUK

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN NAMIBIE

LETTRE DATEE DU 23 MAI 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17213)

LETTRE DATEE DU 29 MAI 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU MOZAMBIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17222)

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'APPLICATION DES RESOLUTIONS 435 (1978) ET 439 (1978) DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT LA QUESTION DE NAMIBIE (S/17242)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite le représentant du Libéria à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Kofa (Libéria) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite le Président en exercice du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les autres membres de la délégation de ce Conseil à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Ouyahia (Algérie), Président en exercice du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de la délégation prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite M. Nujoma à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Nujoma prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Angola, de l'Argentine, du Bangladesh, de la Barbade, du Bhoutan, de la Bolivie, du Botswana, du Brésil, de la Bulgarie, du Cameroun, du Canada, du Congo, de Cuba, de Chypre, de la Tchécoslovaquie, du Yémen démocratique, de l'Ethiopie, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, du Ghana, du Guyana,

Le Président

de Haïti, de la Hongrie, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Japon, du Kenya, du Koweït, de la République démocratique populaire lao, du Lesotho, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Malaisie, de Malte, du Mexique, de la Mongolie, du Maroc, du Mozambique, du Nicaragua, du Nigéria, du Pakistan, du Panama, de la Pologne, des Seychelles, de l'Afrique du Sud, de Sri Lanka, du Soudan, de la République arabe syrienne, de la Turquie, de l'Ouganda, des Emirats arabes unis, de la République-Unie de Tanzanie, du Viet Nam, de la Zambie et du Zimbabwe à occuper les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. Bessaïeh (Algérie), M. Van Dunen (Angola), M. Muniz (Argentine), M. Choudhury (Bangladesh), M. Moseley (Barbade), M. Tshering (Bhoutan), Mme Carrasco (Bolivie), M. Legwaila (Botswana), M. Maciel (Brésil), M. Tsvetkov (Bulgarie), M. Engo (Cameroun), M. Lewis (Canada), M. Gayama (Congo), M. Malmierca (Cuba), M. Moushoutas (Chypre), M. Cesar (Tchécoslovaquie), M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), M. Dinka (Ethiopie), M. Ott (République démocratique allemande), M. Lautenschlager (République fédérale d'Allemagne), M. Asamoah (Ghana), M. Sinclair (Guyana), M. Charles (Haïti), M. Foldeak (Hongrie), M. Kusumaatmadja (Indonésie), M. Shearer (Jamaïque), M. Kuroda (Japon), M. Kiilu (Kenya), M. Abulhasan (Koweït), M. Vongsay (République démocratique populaire lao), M. Makeka (Lesotho), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Zain (Malaisie), M. Gauci (Malte), M. Munoz Ledo (Mexique), M. Nyamdo (Mongolie), M. Alaoui (Maroc), M. Murargy (Mozambique), M. D'Escoto Brockman (Nicaragua), M. Gambari (Nigéria), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Cabrera (Panama), M. Nowak (Pologne), Mme Gonthier (Seychelles), M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. Wijewardane (Sri Lanka), M. Birido (Soudan), M. Al-Atassi (République arabe syrienne), M. Türkmen (Turquie), M. Odaka (Ouganda), M. Al-Mosfir (Emirats arabes unis), M. Mkapa (République-Unie de Tanzanie), M. Le Kim Chung (Viet Nam), M. Golob (Yougoslavie), M. Goma (Zambie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant de la République islamique d'Iran, dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Président

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran) occupe la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de la Barbade. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MOSELEY (Barbade) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation est très reconnaissante au Conseil de l'avoir autorisée à prendre la parole devant le Conseil de sécurité en cette importante occasion, où la question de Namibie est une fois de plus en discussion.

Si j'estime cette occasion importante, c'est pour deux raisons. Premièrement, elle est importante en général parce que, chaque fois que la question de Namibie est discutée au Conseil, celui-ci doit relever le défi lancé à l'ensemble des Nations Unies par le Gouvernement arrogant de Pretoria - un gouvernement si sûr du soutien dont il bénéficie dans les coulisses du pouvoir international qu'il se vante de ce qu'aucune puissance sur terre ne le fera dévier de sa politique d'apartheid et de domination perpétuelle de la majorité de la population d'Afrique australe par la minorité.

Deuxièmement, cette occasion est importante pour ma délégation, Monsieur le Président, pour une raison plus agréable et plus personnelle, à savoir que c'est la première fois que le Conseil est dirigé par vous, l'éminent représentant de la Trinité-et-Tobago.

Je suis certain que vous serez d'accord avec nous pour reconnaître que, tant que l'on n'aura pas inventé un système permettant de déplacer physiquement l'un ou l'autre de nos pays et de le transporter dans une région quelconque, en dehors des Caraïbes, nos destins respectifs continueront d'être inextricablement liés, que ce soit sur le plan économique, social ou des sentiments. Ma délégation est convaincue que grâce à votre compétence, à votre intégrité et à votre expérience, les affaires du Conseil continueront d'être dirigées de manière remarquable tout au long du mois de juin.

J'aimerais également féliciter votre prédécesseur, l'éminent représentant de la Thaïlande, pour la façon remarquable dont il a assumé la direction du Conseil le mois dernier.

M. Moseley (Barbade)

La question de la Namibie a fait souvent l'objet de débats si longs et si approfondis qu'il semble difficile de comprendre pourquoi tant de délégations estiment encore nécessaire de s'étendre aussi longuement sur cette question. Il semble difficile également de comprendre qu'on ait pu parler autant, pendant si longtemps, pour obtenir des résultats aussi dérisoires. Voici presque 19 ans maintenant que l'Assemblée générale, par sa résolution 2145 (XI), mettait fin au mandat sud-africain sur la Namibie. En 1978, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 435 (1978) qui contient un plan négocié et concerté pour l'indépendance de la Namibie. Et pourtant, malgré les nombreuses résolutions aux termes énergiques, adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité, le peuple de Namibie n'est guère plus près de l'indépendance qu'il ne l'était en 1966. En fait, si les plans du Gouvernement de Pretoria réussissaient, le peuple de Namibie serait, aujourd'hui même, encore plus éloigné de l'indépendance qu'il ne l'était en 1966. Voilà, en bref, le palmarès étonnant de Pretoria dans les efforts qu'il a déployés jusqu'à présent pour déjouer la volonté de la communauté internationale tout entière.

Je suis persuadé qu'un grand nombre de délégations estiment, comme la mienne, que ce qui est en jeu, alors que nous examinons à nouveau la question de la Namibie, ce n'est pas seulement l'indépendance du peuple namibien, mais l'autorité même du Conseil. C'est pour cette raison, je pense, que tant de ministres des affaires étrangères et tant de délégations ont choisi de faire écho à l'opinion publique pour appuyer le Conseil, en solidarité avec le Mouvement des non-alignés, et pour manifester leur volonté de voir une Namibie indépendante.

Il ressort de tout ce qui a été déclaré au cours de ce débat que, incontestablement, l'échec de tous les efforts déployés pour réaliser l'indépendance de la Namibie est dû à deux facteurs au moins : premièrement, la détermination réaffirmée à maintes reprises par Pretoria de ne permettre à aucune puissance sur terre de changer la politique de ce gouvernement, notamment sa politique d'apartheid; et, deuxièmement, l'existence de ressources naturelles en Namibie, dont l'attrait a amené tant de pays, modérés au demeurant, à trahir leur conviction intime que "la mainmise sur l'Afrique" qui a été pratiquée de façon aussi éhontée au XIXe siècle, ne saurait maintenant exister, surtout en cette fin du XXe siècle.

M. Moseley (Barbade)

Au début de ce débat, ceux qui étaient présents au Conseil ont eu droit à ce qu'on pourrait appeler, au mieux, un test destiné à éprouver leur naïveté, lorsque le représentant du régime de Pretoria a été autorisé à prendre la parole en ce Conseil. Sans oser citer, ne serait-ce qu'une seule fois, le mot apartheid, il a prononcé un discours qui est certainement le plus cynique et le plus fallacieux jamais entendu dans cette salle. Permettez-moi d'en donner quelques exemples :

Dans sa première phrase, pratiquement, il a dit :

"De plus, l'Afrique du Sud fait partie intégrante de la région de l'Afrique australe. Que cela plaise ou non, c'est une réalité."

(S/PV.2583, p. 87)

Telles sont les paroles du représentant d'un gouvernement dont la profession de foi est l'apartheid. L'ampleur de ce cynisme nous remplit d'horreur. S'il y avait eu un droit divin pour l'Afrikaner de quitter sa terre, de parcourir des milliers de kilomètres et de s'emparer, par la force ou même autrement, des terres d'un autre peuple, ce droit ne lui aurait été octroyé qu'à condition qu'il y ait un partage équitable des terres usurpées. Un tel partage équitable et l'intégration auraient pu justifier l'expression "partie intégrante", qui est exactement le contraire de ce crime abominable qu'est l'apartheid. Il est inimaginable de considérer les dirigeants et les disciples de l'apartheid comme faisant partie intégrante de ce qui est réellement africain.

Le Conseil a été informé par le représentant de Pretoria que les pays de la région devaient respecter un certain nombre de règles fondamentales. Il a dit :

"Premièrement, aucun Etat ne devrait mettre son territoire à la disposition d'individus ou d'organisations qui souhaitent promouvoir la violence contre d'autres Etats de la région. Le fait est que tous les pays de l'Afrique australe ont en leur sein des groupes de mécontents et des mouvements dissidents." (Ibid.)

Indépendamment de son assertion parfaitement absurde qu'il existe un seul pays au monde où il n'y a aucun groupe de mécontents ni aucun mouvement dissident, il y a son invitation absolument incroyable à considérer 20 millions d'Africains noirs qui luttent pour le respect de leurs droits les plus fondamentaux, dans leur propre pays, comme étant un groupe de mécontents ou un mouvement dissident. Aux yeux de Pretoria, il est monstrueux et impensable que ceux auxquels il se réfère dédaigneusement en les qualifiant de Kaffirs n'acceptent pas passivement le génocide qui est leur juste sort.

M. Moseley (Barbade)

Voici maintenant une autre "règle fondamentale" :

"... aucune force étrangère ne devrait être autorisée à intervenir dans la région." (S/PV.2583, p. 88-90)

Cette règle n'appelle aucun commentaire si ce n'est pour dire qu'elle revient à demander que Pretoria ait toute latitude pour piétiner l'Angola, le Botswana, la Namibie et le reste de la région, sous la botte du régime infâmant de l'apartheid, tandis que le monde regarde et applaudit.

La troisième "règle fondamentale" est la suivante :

"L'Afrique du Sud estime que les problèmes conflictuels qui affectent notre région devraient être réglés par des moyens pacifiques..." (Ibid.)

Comment un problème conflictuel peut-il être réglé par des moyens pacifiques, on ne nous le dit pas; mais, au moins, le représentant de Pretoria reconnaît que pour des millions d'Africains noirs, le problème de l'apartheid sur leur terre natale est un problème conflictuel et non pas un simple problème. Car, contrairement aux mensonges que les défenseurs du système voudraient faire croire à ceux qui, selon eux, sont naïfs et simplistes, l'apartheid n'est pas une discrimination fondée uniquement sur la couleur de la peau, et que l'on peut résoudre simplement par une législation sur les droits civils. C'est quelque chose de bien plus sinistre encore - c'est une doctrine de domination, de spoliation et d'humiliation perpétuelles.

Il n'est pas nécessaire que j'insiste davantage. Je dirai simplement que la Barbade appuie fermement l'exigence de voir la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité pleinement appliquée; qu'elle apporte un appui indéfectible à la SWAPO, le représentant authentique du peuple namibien, et qu'elle lance un appel sincère au Groupe de contact pour qu'il reconnaisse la malhonnêteté fondamentale du régime de Pretoria qui, manifestement, se servira de tous les prétextes, aussi mensongers soient-ils, pour maintenir sa domination illégale sur la Namibie.

Le Conseil de sécurité ne doit pas céder, face à l'arrogance et à la duplicité de Pretoria. Le Conseil doit agir avec la ferme conviction que la majorité des Africains n'accepteront jamais que l'on pratique l'apartheid sur leur terre. Le Conseil doit agir avec la détermination voulue pour que, malgré les obstacles imposés par l'appât du gain, la Namibie obtienne son indépendance, sinon il court le risque d'être humilié à tout jamais et totalement paralysé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Barbade pour les aimables paroles qu'il a eues pour moi-même et pour mon pays.

L'orateur suivant est le représentant du Lesotho. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKEKA (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : Nous tenons, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, à remercier le Conseil pour la possibilité qu'il nous a offerte de participer à ces débats très importants sur l'avenir de la Namibie. Nous sommes particulièrement heureux de vous voir présider ces délibérations et nous sommes certains que sous votre excellente direction, le Conseil se montrera à la hauteur de ses responsabilités et adoptera une décision qui conduira à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et, en fin de compte, à la liberté et à l'indépendance du peuple namibien.

Permettez-moi également de rendre hommage au Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande et au représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies pour la façon dont ils ont dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de mai.

M. Makeka (Lesotho)

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, est saisie du fâcheux problème que pose l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Au cours de toutes ces années, la communauté internationale a essayé en vain, par le biais de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que par des décisions et des avis consultatifs de la Cour internationale de Justice, d'amener l'Afrique du Sud à se retirer de la Namibie. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité constitue un grand pas en avant dans cet effort si l'on considère que tous les pays occidentaux l'ont appuyée et que l'Afrique du Sud l'a trouvée acceptable, tout au moins sur le papier. Il est clair, en conséquence, que la résolution 435 (1978) constitue la seule base acceptable d'une solution au problème. Comme les orateurs qui m'ont précédé, je lance un appel pour que cette résolution soit rapidement mise en oeuvre. Du rapport du Secrétaire général, il ressort que pratiquement tous les problèmes en suspens sont maintenant résolus à l'exception de celui que pose l'Afrique du Sud en maintenant que le retrait des troupes cubaines d'Angola est la condition préalable à l'application de la résolution.

Dès que la communauté internationale l'a engagée à se retirer de la Namibie, l'Afrique du Sud a soulevé un prétexte après l'autre pour contrecarrer la volonté de la communauté internationale et perpétuer sa présence dans le Territoire, qui entraîne des souffrances indicibles pour les Namibiens dont le bien-être et la liberté sont au coeur de la question. Outre que l'apartheid et la discrimination raciale dont est victime la majorité de la population, d'origine non européenne, s'étendent de l'Afrique du Sud à la Namibie, et que les immenses ressources naturelles de la Namibie sont pillées par les sociétés étrangères et sud-africaines, des milliers de Namibiens sont tués, emprisonnés, contraints de fuir leur pays et forcés, à la suite d'une mesure récente, de joindre les forces d'oppression et d'occupation. Comme si cela ne suffisait pas, l'Afrique du Sud a utilisé et continue d'utiliser le territoire de la Namibie comme tremplin pour ses attaques et autres actes d'agression contre des pays voisins. Les événements survenus récemment à Cabinda, où des soldats sud-africains envoyés pour commettre des actes de sabotage ont été tués, après que l'Afrique du Sud eut proclamé à grand bruit qu'elle allait retirer ses troupes d'Angola, doivent convaincre même les plus sceptiques que l'Afrique du Sud est plus résolue que jamais à rester en Namibie.

M. Makeka (Lesotho)

L'Afrique du Sud a recouru à toutes les formes de tactiques dilatoires pour mieux renforcer sa position en Namibie. Nous avons été témoins des arrangements de la Turnhalle, nous avons entendu et continuons d'entendre parler du couplage de la question avec le retrait des troupes cubaines d'Angola et nous entendons maintenant parler de la mise en place d'un gouvernement provisoire en Namibie. Où cela nous mènera-t-il? Quand l'Afrique du Sud comprendra-t-elle que rien, sinon l'application de la résolution 435 (1978) et la pleine indépendance souveraine de la Namibie, n'est acceptable pour les Namibiens et la communauté internationale? Personne ne doit s'étonner que le peuple namibien, dirigé par la SWAPO, son seul représentant authentique, dont l'éminent président, M. Sam Nujoma, se trouve parmi nous, ait l'intention de poursuivre sa lutte armée jusqu'à la victoire. L'Afrique du Sud et ceux qui la confortent doivent savoir que la SWAPO et le peuple namibien finiront par remporter la victoire parce que le temps joue en leur faveur et que la lutte qu'ils mènent est historique et noble. Il s'ensuit donc que le Conseil doit déclarer nul et non avenu ce prétendu gouvernement provisoire, qui n'est en fait qu'une bouffonnerie.

Ces événements sont une source de grave inquiétude pour mon pays, qui est voisin et de l'Afrique du Sud et de la Namibie, ainsi que pour l'ensemble de la communauté internationale. L'existence de l'apartheid et de la discrimination raciale en Afrique du Sud suscite d'innombrables difficultés, problèmes et misères non seulement en Afrique du Sud mais aussi dans mon pays et dans d'autres pays voisins. Les événements récents, qui ont entraîné le massacre de Sud-Africains sans défense mais dont la couleur de peau était différente de celle de leurs maîtres, prouvent que le Gouvernement sud-africain n'est pas prêt, même dans l'intérêt de la région, à abandonner l'apartheid. La brutalité sans pitié de l'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie incite un grand nombre d'autochtones à fuir et à chercher refuge dans mon pays et dans d'autres pays voisins. En donnant asile à ces réfugiés, dont la plupart sont des enfants d'âge scolaire, nous nous attirons la colère de Pretoria. Il est regrettable que l'Afrique du Sud se soit arrogé le droit de faire la police dans la région et que, égarée par sa politique d'apartheid, elle frappe à droite et à gauche dans une rage aveugle. Dans sa volonté de protéger l'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie, l'Afrique du Sud est devenue un tyran qui se livre à d'effroyables actes d'agression contre des voisins pauvres et impuissants. Le Conseil se souviendra peut-être qu'en 1982,

M. Makeka (Lesotho)

nous avons été contraints de venir ici à la suite de l'attaque perpétrée par l'Afrique du Sud contre notre capitale, Maseru, au cours de laquelle des réfugiés et citoyens du Lesotho, au nombre de 42, ont été tués de sang-froid.

Jamais par le passé l'Afrique du Sud n'a lancé un défi au Conseil comparable à celui qu'elle lui a lancé vendredi matin, 14 juin, lorsque, en toute impunité elle a commis avec sa brutalité habituelle un acte gratuit d'agression contre le Botswana. Il n'est pas sans ironie que cette attaque barbare contre la capitale du Botswana coïncide avec l'examen par le Conseil d'autres actes d'agression perpétrés de l'autre côté de la frontière du Botswana, en Namibie. En effet, la présence de l'Afrique du Sud en Namibie n'est rien d'autre qu'un acte d'agression contre le Territoire et le peuple namibiens. Cette violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du peuple épris de paix du Botswana prouve au-delà de tout doute que l'Afrique du Sud ne peut être considérée comme une force de paix dans notre région. Aucun pays n'a jamais attaqué l'Afrique du Sud, mais en revanche elle est un agresseur qui est une source d'insécurité pour nous et qui, en tant que tel, fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

Comme le Premier Ministre de mon pays l'a déclaré dans le message de sympathie et de condoléances qu'il a envoyé au Gouvernement et au peuple du Botswana :

"Nous comprenons l'indignation du peuple du Botswana à la suite de cette attaque gratuite qui est d'autant plus répréhensible que votre gouvernement a toujours préconisé une solution pacifique aux problèmes de l'Afrique australe tout en appelant l'attention sur le danger que fait peser dans toute la région la politique cynique et immorale d'apartheid. Les allégations avancées pour justifier cette attaque, et selon lesquelles il y avait des bases de l'ANC à Gaborone, ne sont qu'un prétexte dont se sert un pays, qui se considère comme la superpuissance régionale, pour recourir à la force contre un peuple sans défense. Nous rappelons que les problèmes en Afrique du Sud sont internes, et ce n'est pas en donnant libre cours à ses émotions - en lançant des attaques contre ses voisins - que le régime d'apartheid pourra dissimuler cette vérité aux amis de l'Afrique du Sud et au monde entier.

L'attaque contre le Botswana nous rappelle celle de décembre 1982 lancée contre le Lesotho et devrait montrer sans ambiguïté à la communauté internationale qu'il ne saurait y avoir de paix durable en Afrique australe tant que l'édifice de l'apartheid subsistera. Nous sommes certains que tous

M. Makeka (Lesotho)

les peuples épris de paix se tiendront aux côtés du peuple du Botswana et nous vous assurons que nous continuerons à vous apporter un appui moral jusqu'au moment où nous pourrions vivre librement en paix à l'abri du fléau que sont le racisme et l'apartheid."

Le défi lancé au Conseil est considérable. Il est temps de mettre un terme à l'apartheid. Le Conseil se doit vis-à-vis de l'humanité de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'Afrique du Sud se retire de la Namibie, car c'est là la première mesure vitale à prendre pour favoriser l'accès à la liberté du peuple de l'Afrique du Sud et l'élimination de l'apartheid. La Charte des Nations Unies donne au Conseil plein pouvoir pour traiter de situations qui font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. L'Afrique du Sud a prouvé qu'elle était l'agresseur dans notre région et qu'elle est également une force de déstabilisation. La question que nous posons ici est de savoir combien de temps encore l'Afrique du Sud pourra continuer d'agir en Namibie au mépris du Conseil et de la communauté internationale, et combien d'autres personnes en Afrique du Sud et dans les pays voisins devront être tuées par l'Afrique du Sud avant que le Conseil se décide à agir?

Nous, Africains d'Afrique australe, vivons dans la peur et la terreur, et nous nous inquiétons de voir qu'on laisse échapper les chances de parvenir à une solution pacifique du problème central.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Lesotho des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et pour mon pays.

L'orateur suivant est le représentant de Malte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GAUCI (Malte) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, des îles de Malte et de Gozo aux îles de la Trinité-et-Tobago, je vous adresse les salutations chaleureuses et amicales d'un membre du Commonwealth.

Votre présence ici nous honore tous. Personnellement, je suis encouragé pour de nombreuses raisons, et l'une d'entre elles est symbolique. Je me souviens de cette soirée à votre mission au cours de mes premières années aux Nations Unies; cela remonte à 1967. A la suite d'une conversation très soutenue dans le bureau de votre ambassadeur, nous avons obtenu la coopération de votre pays qui nous a à son tour encouragé à lancer l'initiative de ce qu'on appelait alors la question du fond des mers, il y a 18 ans de cela.

Je suis certain que vous partagez mon regret de voir que la Convention sur le droit de la mer qui en a été la conséquence n'est pas encore totalement universelle et que sa forme définitive n'est pas exactement ce que nous avions l'un et l'autre préconisé au départ; mais quoi qu'il en soit elle reste une oeuvre historique.

Après un début hésitant, nos deux pays ont été les tout premiers à investir leur réflexion, leur temps et leurs efforts dans l'exercice énorme qui en a découlé. Le rêve du patrimoine commun de l'humanité que nous avions en 1967 est devenu une réalité en 1984.

De même, je suis persuadé que sous votre présidence ce mois-ci, nous aurons le même succès avec la Namibie, et ce succès sera rapide, car des efforts importants ont déjà été déployés et le but est à notre portée.

J'ai déjà eu le plaisir de féliciter le Ministre des affaires étrangères et l'Ambassadeur de la Thaïlande pour les services remarquables qu'ils ont rendus au Conseil en exerçant la présidence le mois dernier. J'ai le plaisir de répéter ces compliments aujourd'hui.

Le Secrétaire général, dans ses rapports, dresse la liste des grands événements de ces sept dernières années. Nous le félicitons de son dernier rapport objectif et plus encore pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour que des progrès soient accomplis. L'élément indispensable permettant d'attirer notre attention est contenu dans son rapport et dans sa conclusion se trouve le coeur de notre problème actuel.

En examinant nos propres documents, je constate que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer, en tant que membre du Conseil, le point de vue de Malte sur cette question à deux reprises en 1983, le 27 mai et le 27 octobre, et je n'ai pas l'intention de me répéter aujourd'hui.

M. Gauci (Malte)

J'ai en revanche écouté très attentivement les interventions faites par d'autres orateurs, à un niveau beaucoup plus élevé encore, et constaté que ces déclarations sont l'expression indiscutable du sentiment et de la conviction profonds qu'aucun nouvel obstacle ne doit être dressé sur la voie d'une indépendance rapide de la Namibie.

A l'exception unique d'une seule voie dissonante, des quatre coins du monde, avec éloquence, conviction et des faits à l'appui, un appel retentissant a été lancé pour que des progrès soient réalisés et que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité soit appliquée.

Qu'il me suffise donc de répéter ici que nous partageons ces convictions et que nous regrettons que cette indépendance n'ait pas encore été obtenue. Il est également clair que l'on sait où se trouvent les difficultés et qu'il n'y a qu'un seul obstacle qui s'oppose à l'indépendance.

Je mesure mes paroles à dessein. Ce n'est pas parce que je ne suis pas passionnément favorable à une indépendance immédiate de la Namibie; ce n'est pas parce que je n'abhorre pas l'apartheid; ce n'est pas parce que je ne partage pas le sentiment de dégoût qu'inspirent la violence perpétrée en Afrique australe, les pratiques répressives des autorités sud-africaines et les tactiques dilatoires qu'elles utilisent sans cesse dans le processus délicat de négociation.

Je le fais pour d'autres raisons : je ne veux pas jeter de l'huile sur le feu ni non plus donner à l'Afrique du Sud le moindre prétexte qui lui permettrait de prétendre, ce qui lui serait fort pratique, que le Conseil de sécurité se livre à l'un de ses exercices périodiques consistant à mettre publiquement la politique de l'Afrique du Sud au pilori, bouclier bien commode soutenu par certains barons de la presse, et derrière lequel l'Afrique du Sud cherche à s'abriter. Si le monde entier exprimait son mécontentement, l'Afrique du Sud devrait alors faire son propre examen de conscience et écouter ses éternels murmures.

Les autorités sud-africaines se tromperaient elles-mêmes et tromperaient leur population si elles ne tenaient pas compte de la grande détermination des pays de favoriser un règlement pacifique du problème namibien et un régime d'égalité raciale et d'harmonie à l'intérieur de l'Afrique du Sud elle-même. C'est un message qui ne cesse de gagner en force et en conviction. Faire moins serait manquer à notre devoir qui consiste à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux de l'homme.

M. Gauci (Malte)

Donc, comme je l'ai déjà dit à d'autres occasions, notre propre intérêt à long terme en Afrique du Sud est d'aller dans le sens du courant. Les Etats de première ligne ont fait preuve d'une modération exemplaire. La South West Africa People's Organization (SWAPO) a toujours accueilli les suggestions constructives et même les pays voisins, dont la souveraineté a été si souvent violée militairement par l'Afrique du Sud, sont demeurés attachés à un règlement pacifique, la dernière démonstration de bonne foi ayant été faite par l'Angola et, plus récemment encore, alors même que ce débat était en cours, par le Botswana. Nous adressons nos très sincères condoléances aux dernières victimes de l'agression sud-africaine et condamnons ces incidents.

Dans le cycle actuel de violence, au milieu des ténèbres, voire du désespoir, n'y a-t-il plus de raisons d'espérer? Je continue de croire que nous en avons. Quels sont nos atouts? Premièrement, le travail énorme déjà réalisé et les progrès réels accomplis; deuxièmement, la volonté avec laquelle des pays influents poursuivent leur tâche difficile et souvent ingrate de convaincre et de rassurer face à l'attitude négative des autorités sud-africaines qui occupent toujours illégalement la Namibie; troisièmement, les efforts inlassables du Secrétaire général et de son représentant spécial; quatrièmement, l'appui du Conseil dans son ensemble pour le Plan de règlement; cinquièmement, l'intérêt commun de toutes les parties de voir un règlement pacifique et régional intervenir rapidement; et enfin, et ce n'est pas la moindre raison, la ferme volonté des Namibiens eux-mêmes d'obtenir leur indépendance, sous la direction de la SWAPO.

Alors que cela n'a jamais été le cas jusqu'ici, un nouveau facteur très important est intervenu. Il a été très brièvement exposé par Anthony Lewis dans son article paru dans The New York Times de jeudi dernier, dans lequel il a dit :

"La patience de la plupart des Américains devant le racisme, l'inhumanité et la violence officiels de l'Afrique du Sud est à bout."

Elle était déjà à bout depuis bien longtemps dans un grand nombre de pays. Des citoyens, des entreprises, des institutions religieuses, des syndicats, voire des législateurs influents agissent indépendamment, passant outre à l'indifférence de leur propre gouvernement devant la déplorable situation actuelle.

A Malte, nous nous sommes abstenus d'aider et de reconnaître l'Afrique du Sud ou même d'établir le moindre contact avec elle de quelque manière que ce soit dans le passé. Nous continuerons de le faire jusqu'à ce que la Namibie devienne

M. Gauci (Malte)

indépendante et que l'apartheid soit aboli en Afrique du Sud. Entre-temps, des étudiants namibiens se mêlent joyeusement à d'autres étudiants dans nos universités et collèges techniques. Dans l'avenir, nous continuerons de respecter toute nouvelle décision que le Conseil de sécurité prendra à la suite du présent débat. Nous sommes prêts à faire bien plus encore.

A l'occasion du quarantième anniversaire de notre Organisation, nous devons nous poser un certain nombre de questions. Que pouvons-nous faire pour aider les Nations Unies à atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés en Namibie? N'y a-t-il rien, aussi minuscule que cela puisse être, dans le cadre de nos modestes moyens qui puisse être considéré comme constructif et pratique, que nous puissions présenter pour donner un nouvel élan au processus de négociation qui nous attend encore et dont nous avons le plus grand besoin à présent?

Nous avons trouvé la réponse, l'objectif et l'inspiration dans le tout premier article de notre Constitution moderne qui indique que Malte est une République démocratique qui se fonde sur le travail, le respect des droits fondamentaux et de la liberté de l'individu.

Malte se trouve entre l'Europe et l'Afrique. Nous avons profité de la civilisation des deux continents ainsi que de celle de l'Asie. A l'époque préhistorique, nous étions un lien terrestre géologique entre les deux continents. Aujourd'hui, nous sommes un pont politique qui permet de rapprocher les deux continents. Nous continuons pas de rechercher des voies pacifiques et nous sommes déterminés à travailler activement pour les trouver.

M. Gauci (Malte)

Lutter pacifiquement pour trouver rapidement une solution à la question de Namibie est donc tout à fait conforme aux objectifs de notre politique étrangère.

Nous trouvons un certain encouragement dans le fait qu'il y a quelques années seulement, dans un cas assez similaire de déclaration unilatérale d'indépendance par Ian Smith, de Rhodésie, c'est à Malte que les progrès qui ont précédé l'indépendance du Zimbabwe ont été négociés avec succès, tranquillement, au cours de contacts entre les parties concernées. Nous avons également acquis une compétence particulière en droit constitutionnel comparé, en matière de systèmes électoraux et dans le domaine de la législation des droits de l'homme, qui pourrait être utile ne serait-ce que pour combler le fossé qui existe entre les parties sur ces différents aspects. Nous sommes prêts à offrir les mêmes services, la même compétence, le même zèle et le même dévouement au Secrétaire général, aux parties directement concernées et aux membres du Groupe de contact, à tout moment considéré utile, de la manière que l'on jugera la plus propice à la diplomatie tranquille, et pour aussi longtemps que nécessaire, jusqu'à ce que l'on débouche sur une solution.

Ce faisant, nous ne ferons que suivre notre propre politique qui est d'encourager la réconciliation, d'aider les Nations Unies et de défendre le prestige du Conseil de sécurité, en répondant ainsi modestement mais d'une façon pratique à l'appel de notre Secrétaire général. Nous n'en voulons à personne, nous n'avons pas d'intérêts acquis à défendre, à l'exception de notre dévouement au succès de cette cause. Nous espérons que le brouhaha de la ville de La Valette et le climat tranquille de la brise marine qui l'envahit permettront de faire des progrès.

Etant donné l'attitude de l'Afrique du Sud, il est malheureusement très vraisemblable que, du moins publiquement, elle continue de faire la sourde oreille aux appels lancés même par ses meilleurs amis. Mais nous sommes persuadés qu'elle ne pourra pas ignorer pour toujours ses propres intérêts à long terme. Si, comme elle le dit, elle souhaite réellement défendre les intérêts du peuple namibien, elle n'a certainement pas de meilleur moyen de le faire qu'en lui permettant d'effectuer son choix librement, par scrutin secret sous supervision internationale. Alors, ce pays aimé cessera de pleurer.

Simultanément mais séparément - même si ce n'est que dans l'intérêt plus étroit de leurs propres impératifs économiques - les autorités sud-africaines devraient essayer de procéder à des réformes internes, d'abolir l'apartheid, de libérer les Blancs de la honte, les Noirs de la souffrance et tous les citoyens de

M. Gauci (Malte)

la crainte. Alors, le peuple d'Afrique du Sud ne pleurera plus. Alors, et alors seulement, l'Afrique du Sud retrouvera l'estime de ses amis, le respect et la coopération amicale de ses voisins, la paix dans sa région. Alors, et alors seulement, elle reprendra la place qui lui revient au sein de la famille des nations. Peut-être - et peut-être seulement - les modifications sociales minimales récemment introduites en Afrique du Sud annonceront-elles une prise de conscience bien tardive par ce pays de ses responsabilités nationales et internationales. Nous avons le fervent espoir qu'un changement positif est réellement en cours.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et remercie tous les membres du Conseil d'avoir eu l'amabilité de me permettre de prendre la parole sur ce point aujourd'hui.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Malte des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et à celui de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous félicite à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Il se trouve qu'au moment où vous avez assumé vos fonctions, l'un des problèmes internationaux les plus graves a été présenté au Conseil. Je suis toutefois heureux que ce problème, malgré sa nature difficile, soit tombé entre des mains aussi capables.

Votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kasemsri, de la Thaïlande, a également dirigé les affaires du Conseil avec compétence et efficacité. Ma délégation tient à le remercier de sa sincérité et des efforts qu'il a consacrés aux travaux du Conseil de sécurité.

La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité semble recevoir l'appui universel - appui universel parce que même les Etats-Unis, ne serait-ce qu'en apparence, prétendent l'accepter. Cette résolution a près de huit ans, et pourtant elle n'est toujours pas appliquée.

La question qui se pose est la suivante : si tout le monde, y compris les Etats-Unis, appuie entièrement cette résolution, pourquoi reste-t-elle entièrement lettre morte? Quel est l'obstacle qui a empêché son application au cours de ces huit années longues et douloureuses?

La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a été adoptée en 1960, c'est-à-dire il y a 25 ans. Son vingt-cinquième anniversaire a été célébré en Tunisie, en mai dernier. L'Organisation

M. Rajaie-Khorassani (Rép.
islamique d'Iran)

internationale célèbre son quarantième anniversaire. La domination coloniale sur le peuple de Namibie est bien plus ancienne que les Nations Unies elles-mêmes. Il subit un joug colonial direct depuis un siècle, laps de temps qui équivaut à deux fois et demie la durée de l'existence des Nations Unies. Malgré tout, il doit encore faire preuve de patience à l'égard de l'impérialisme américain pour la seule raison que "les Etats-Unis restent voués à cet objectif" (S/PV.2587, p. 31) et continuent

"de prendre une part active aux négociations destinées à créer les conditions qui permettront la mise en oeuvre du Plan des Nations Unies", (Ibid.) comme cela était dit dans la déclaration des Etats-Unis.

Le Conseil sait-il pourquoi après un siècle de souffrance et de déni de son droit fondamental à la liberté, le peuple opprimé de Namibie doit encore attendre que "l'intelligence créatrice" des Etats-Unis se livre à des négociations destinées à créer les conditions qui permettront la mise en oeuvre du Plan des Nations Unies? La réponse se trouve dans les 350 sociétés américaines qui pillent les biens de la région et qui veulent maintenir le statu quo aussi longtemps que possible afin d'exploiter ses ressources aussi longtemps que possible. La réponse se trouve dans des ressources telles que l'uranium, le cobalt, le manganèse, le platine et de nombreux autres métaux stratégiques dont est riche le sol de la Namibie.

M. Rajaie-Khorassani (Rép.
islamique d'Iran)

La réponse peut être trouvée dans le fait que, l'année dernière seulement, les compagnies américaines et autres ont réalisé plus de 850 millions de dollars de bénéfices sur les seules mines d'or de la région, tandis que le régime d'apartheid a encaissé plus de 1,1 milliard de dollars sous forme d'impôts. Les Etats-Unis croient, certes, à l'indépendance de la Namibie, mais ils affirment que :

"tous les Namibiens devraient avoir le droit d'être entendus, d'exprimer librement leurs vues et de former des partis politiques. Ils ont également le droit, tel que le prévoit la résolution 435 (1978), de se présenter à des élections pour représenter leur peuple. De même, personne ne peut cependant prendre le pouvoir ni se proclamer dirigeant du peuple namibien ou gouvernement de la Namibie. C'est au peuple namibien qu'il appartient de choisir ses propres dirigeants au cours d'élections libres et justes tenues sous la supervision et le contrôle des Nations Unies." (S/PV.2587, p. 32)

Ce que je viens de lire est un extrait de la déclaration du représentant des Etats-Unis, qui poursuit en disant :

"Tel demeure notre objectif." (S/PV.2587, p. 32)

Par là, le Gouvernement des Etats-Unis veut simplement dire que si le peuple namibien doit avoir un gouvernement qui lui soit propre, ce sera une espèce de régime fantoche qui continuera de répondre à certaines des exigences des sociétés multinationales américaines et de permettre que le colonialisme fasse place au néo-colonialisme. Et puisque d'autres pays ont de modestes intérêts dans ces sociétés multinationales, nous comprenons pourquoi certaines personnes en apparence innocentes qui se dissimulent derrière les Etats-Unis ont magnaniment pardonné à ce pays son veto et conviennent avec lui qu'il est nécessaire d'être patient pour créer certaines des conditions propices à l'application du plan.

Pourquoi, quand des pirates de l'air gardent des Américains en otages, les Etats-Unis menacent-ils sauvagement de se livrer à des représailles contre des pays tiers, et pourquoi quand toute la nation namibienne est gardée depuis 100 ans en otage par les Etats-Unis les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies - seule garantie de voir respecter la résolution 435 (1978) - ne

M. Rajaie-Khorassani (Rép.
islamique d'Iran)

peuvent-elles pas être appliquées? C'est pour cette même raison que le dispositif du projet de résolution S/17270 comporte le paragraphe 14, expédient pour permettre au Conseil de sécurité de sauver la face.

Le fait est que les griffes de l'impérialisme des Etats-Unis serrent le Moyen-Orient et la région de l'Afrique australe à la gorge jusqu'à l'étouffement et que les deux régimes sionistes - celui qui occupe la Palestine et l'autre, le régime d'apartheid de Pretoria - sont les instruments maléfiques de cette entreprise inhumaine et meurtrière. Ceux qui ont mis en place les deux régimes dans ces deux parties du monde sont assurément en mesure de donner leur appui à leurs agents ici.

C'est dire que le peuple de la Namibie est sans doute convaincu que le Conseil de sécurité n'est pas l'organe d'où viendra l'autorisation pour l'indépendance de la Namibie en dépit de toute la bonne volonté dont font preuve les membres qui composent actuellement le Conseil. Le projet de résolution dont le Conseil est saisi est donc aussi bon qu'un autre - aussi bon en tout cas que la résolution 435 (1978), car ni l'un ni l'autre n'a rien à offrir au peuple de Namibie.

L'impérialisme américain est une énorme montagne, et les pressions diplomatiques qui s'exercent ici contre lui sont comme de douces et bienfaitantes pluies de printemps. Les diplomates qui, aux Nations Unies, veulent éroder l'impérialisme américain à coups de résolutions sont des gens au coeur tendre, des naïfs, des gens simples qui espèrent voir l'annuelle pluie de printemps éroder et venir à bout de cette montagne. Combien d'années nous faudra-t-il attendre? La réponse est la suivante : toute une période géologique. Nous en avons déjà connu trois depuis la création de la Terre et la quatrième n'est pas terminée. Quelques collines en pente douce peuvent encore être emportées naturellement par les pluies annuelles ou par les efforts de l'homme, mais il est d'énormes montagnes qui ne peuvent pas être renversées par les résolutions des Nations Unies. Pour y arriver il faudrait peut-être de la dynamite.

M. Rajaie-Khorassani (Rép.
islamique d'Iran)

Les opprimés du tiers monde que nous sommes doivent donc compter sur la lutte armée du peuple namibien et de la majorité non blanche opprimée d'Afrique du Sud. L'ennemi doit savoir qu'il a en face de lui la poigne de fer de ces peuples démunis et opprimés qui, de toute façon, n'ont rien à perdre. Tant que les peuples militants d'Afrique australe et de Namibie et que les musulmans opprimés de Palestine, au Moyen-Orient, affrontent l'ennemi avec violence, nous devons être patients et veiller à ce que les Etats-Unis restent engagés dans des négociations afin de créer les conditions propices à l'application du Plan des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUNIZ (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, nous nous félicitons de voir le Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago présider les travaux de cette importante réunion du Conseil de sécurité. Au fil des années, l'Argentine et la Trinité-et-Tobago ont noué des liens d'amitié et de coopération de plus en plus étroits. Ces liens, qui trouvent leur origine dans notre appartenance à une même région où le sort de chaque pays est étroitement lié à celui des autres et où nous partageons le même respect pour les principes démocratiques et anticolonialistes, sont appelés à produire des résultats mutuellement avantageux. Mon gouvernement est convaincu que la solidarité régionale est un instrument indispensable pour permettre aux pays de l'Amérique latine et des Caraïbes d'atteindre le niveau de développement économique et social que nos peuples réclament fort légitimement en priorité.

M. Muniz (Argentine)

Je tiens également à rendre hommage au Ministre des affaires étrangères et au Représentant permanent de la Thaïlande, qui ont dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de mai avec beaucoup de talent.

L'inquiétude suscitée par l'impasse où se trouve actuellement le processus d'accession de la Namibie à l'indépendance justifie pleinement la convocation de la présente réunion. Bien qu'une longue période se soit écoulée depuis l'adoption de la résolution 435 (1978), qui représente la seule base acceptable d'une solution pacifique et définitive de la question de Namibie, nous n'avons guère de raison de croire que nous sommes plus près qu'il y a sept ans de la fin de ce grave conflit, dont la persistance compromet la paix et la sécurité internationales. Au contraire, certaines mesures et certaines attitudes du Gouvernement sud-africain semblent destinées à perpétuer la situation coloniale en Namibie ou, tout au moins, à accorder à ce territoire une indépendance partielle et conditionnelle.

Il est donc logique que, avec les autres pays non alignés, nous exprimions notre sentiment de frustration et réaffirmions notre appel afin que le Conseil adopte de nouvelles décisions.

A ce sujet, il convient de rappeler que lorsqu'il a ratifié, il y a deux ans, le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, le Conseil de sécurité a également envisagé, au cas où l'Afrique du Sud continuerait de s'opposer à l'application intégrale de la résolution 435 (1978), d'adopter des mesures supplémentaires conformément à la Charte.

Bien que l'Afrique du Sud ait prétendu être disposée à contribuer aux efforts déployés pour que la Namibie accède finalement à l'indépendance et ait semblé reconnaître que cette accession devrait se faire dans un cadre internationalement acceptable, les Nations Unies ont cependant bien des raisons de s'interroger sur la sincérité de ces déclarations d'intention. Des faits, tels que la mise en place d'un gouvernement provisoire à Windhoek, dressent des obstacles nouveaux et importants devant l'objectif recherché. En outre, le territoire de la Namibie continue de servir de base pour le lancement d'opérations à l'encontre du territoire souverain de l'Angola. Les dirigeants et les partisans de la South West Africa People's Organization (SWAPO), reconnue par l'Assemblée générale comme seul représentant authentique du peuple namibien, continuent de faire l'objet de persécutions.

M. Muniz (Argentine)

Qui plus est, l'Afrique du Sud insiste pour imposer des conditions qui ont toujours été rejetées par les Nations Unies. La quête de l'harmonie régionale ne justifie pas que l'on subordonne l'indépendance de la Namibie aux relations entre l'Afrique du Sud et l'Angola. Le peuple namibien a le droit inaliénable de déterminer librement son avenir et d'accéder pleinement à l'indépendance, sans retard et sans que des conditions préalables soient mises à l'exercice de ce droit. Il est temps que Pretoria adopte une attitude réellement constructive et respecte l'engagement qu'il a officiellement pris de mettre en oeuvre le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

Comme les autres pays non alignés, l'Argentine condamne énergiquement l'occupation illégale et coloniale de la Namibie et réaffirme qu'elle appuie fermement le droit du peuple namibien à la libre détermination, à l'indépendance et à l'instauration d'une société juste, démocratique et égalitaire dans le territoire qui est le sien.

Comme nous l'avons déjà dit, la situation actuelle en Namibie constitue un défi lancé à la crédibilité et à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire à la crédibilité et à l'efficacité d'un ordre international fondé sur la justice, qui vise à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et à favoriser l'établissement de relations harmonieuses et de la coopération entre les Etats. La politique sud-africaine, dont les connotations colonialistes et racistes sont un affront lancé au reste de l'Afrique et à la conscience de l'humanité tout entière, est tout simplement incompatible avec un tel ordre. Il est donc indispensable que le Conseil de sécurité réagisse comme il se doit.

L'Organisation des Nations Unies ne s'acquittera de la responsabilité qui lui incombe à l'égard de la Namibie et du maintien de l'autorité morale du Conseil de sécurité que si celui-ci adopte des mesures propres à accélérer l'accession, trop longtemps retardée, de la Namibie à l'indépendance, conformément à la résolution 435 (1978). La persistance de la situation actuelle compromet la stabilité de l'Afrique australe. Le déclenchement possible de nouveaux affrontements plus graves ne doit pas être ignoré.

L'Argentine s'associe par conséquent à l'appel du Mouvement des pays non alignés pour que le Conseil adopte des mesures supplémentaires à celles adoptées jusqu'ici, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

M. Muniz (Argentine)

Mettre fin à la tragédie de la Namibie et éliminer complètement et définitivement l'odieux régime d'apartheid sont des priorités indiscutables pour la communauté internationale. La persistance de ces graves conflits compromet sérieusement la stabilité des relations internationales et engendre des tensions auxquelles le Conseil, organe principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit faire face rapidement et efficacement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant des Emirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-MOSFIR (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire tout d'abord, au nom de ma délégation, que c'est un grand plaisir pour nous que de vous voir présider les délibérations du Conseil de sécurité en ce mois de juin. Nous sommes certains que vos qualités de diplomate et votre expérience politique vous permettront de diriger les travaux du Conseil vers des résultats positifs.

Je voudrais également remercier sincèrement le Ministre des affaires étrangères et le Représentant permanent de la Thaïlande pour la manière efficace et remarquable dont ils ont dirigé les travaux du Conseil à un moment où de nombreux événements importants ont eu une incidence certaine sur la situation internationale.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts dévoués qu'il a inlassablement déployés en vue de l'accession rapide de la Namibie à l'indépendance. Nous réaffirmons que nous continuerons de coopérer à ses travaux et d'appuyer ses efforts en vue de promouvoir les principes de l'Organisation des Nations Unies.

M. Al-Mosfir (Emirats arabes unis)

Pendant que le Conseil était saisi de l'examen de ce point de l'ordre du jour la semaine dernière, le Gouvernement raciste sud-africain lançait une attaque armée contre l'Etat indépendant africain du Botswana. Cet acte d'agression a eu lieu après les déclarations qu'ont faites ici au Conseil les représentants de certaines grandes puissances; à ce moment-là, le gouvernement raciste s'est rendu compte qu'il pouvait en toute sûreté défier la volonté de la communauté internationale et il a donc perpétré cet acte d'agression contre la République amie du Botswana.

Le Conseil de sécurité doit répondre à ce défi flagrant lancé à son autorité et à la responsabilité qui lui incombe à l'égard de la communauté internationale, c'est-à-dire maintenir la sécurité et la stabilité dans le monde. Nous, aux Emirats arabes unis, condamnons et déplorons l'agression sous toutes ses formes. En même temps, nous demandons au Conseil d'adopter des résolutions qui correspondent aux graves responsabilités qui sont les siennes. Par conséquent, nous prions le Conseil d'appliquer immédiatement les dispositions du Chapitre VII de la Charte, à l'issue du débat sur ce point intitulé "La situation en Namibie".

A la fin de 1985, cent années se seront écoulées depuis la Conférence de Berlin au cours de laquelle la division colonialiste du continent africain a eu lieu et depuis que la domination coloniale de la Namibie a commencé. L'occupation illégale de ce territoire par le régime raciste sud-africain se poursuit depuis 100 ans.

Depuis 1978, le Conseil de sécurité a tenu plus de 130 séances consacrées à l'examen de la crise qui afflige le peuple de l'Afrique australe. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organisations internationales ont adopté d'innombrables résolutions par lesquelles ils condamnaient et déploraient les pratiques du gouvernement raciste sud-africain contre le peuple namibien et contre les propriétaires légitimes de l'Afrique du Sud. Par ces résolutions, ils ont aussi condamné les actes d'agression perpétrés par le régime minoritaire raciste de Johannesburg contre les Etats de première ligne du continent africain.

Ces résolutions ont recueilli l'appui de tous les pays épris de liberté, de justice et de paix. Néanmoins, certaines grandes puissances s'y sont opposées de façon éhontée. Il est paradoxal de voir que ceux qui appuient le Gouvernement de l'Afrique du Sud dans les organismes internationaux, ceux qui s'opposent à l'adoption de sanctions internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, contre le gouvernement raciste et fasciste sont ceux-là mêmes qui prétendent être les gardiens de la liberté, de la démocratie et de l'indépendance des peuples.

M. Al-Mosfir (Emirats arabes unis)

Qu'est-ce que la liberté à leur avis? Est-ce la liberté de la minorité fasciste de manipuler le destin de la majorité et de piller par la force les ressources de cette majorité sans obstacle? Qu'est-ce que la démocratie pour eux? C'est le pouvoir de la minorité fantoche qui assujettit les autres par la force, en ayant même recours au meurtre, à la famine et au déplacement des populations.

La véritable démocratie est celle qui protège les êtres humains partout dans le monde contre l'exploitation. C'est celle qui préserve les droits de l'homme et la dignité humaine. C'est celle qui empêche les entreprises d'exploitation de se livrer au pillage des richesses de ces pays.

Que signifie pour ces puissants la notion de l'indépendance des peuples? Tout simplement l'imposition de l'hégémonie à ces peuples, le pillage de leurs richesses et l'obligation imposée aux citoyens de servir les envahisseurs.

Compte tenu de ce qui précède, et pour être fidèles à l'histoire devant le Conseil, nous voudrions rappeler aux puissants d'aujourd'hui qui croient que leur puissance est invincible et que leurs alliés racistes en Afrique du Sud et dans la Palestine occupée, connue sous le nom "d'Israël", bénéficieront de leur appui sans limite, que leur interprétation de l'histoire des peuples est erronée.

Les peuples en lutte sont toujours parvenus à la victoire, malgré toutes les armes utilisées pour les opprimer. Le peuple en lutte du Viet Nam a remporté la victoire en dépit de toutes les armes destructrices utilisées contre lui. Ce peuple a unifié son territoire et a construit son Etat indépendant.

En ce qui concerne le grand peuple algérien, la France a prétendu qu'elle avait le pouvoir de l'assujettir. Elle a effectué le premier acte de piraterie aérienne dans l'histoire moderne contre les dirigeants nationaux algériens de façon à dissuader ce peuple de réaliser son objectif de liberté et d'indépendance; toutefois, la France a finalement compris que la force n'était pas la voie à suivre, mais qu'il fallait plutôt répondre à la volonté du peuple algérien de réaliser la paix et la liberté.

Le Royaume-Uni pensait qu'en exilant Mahatma Gandhi et en dispersant ses alliés loin du pays, il serait à même de conserver le plus précieux joyau de la Couronne britannique, mais le peuple héroïque de l'Inde, sous la direction du Mahatma Gandhi, a réussi à rétablir l'indépendance du sous-continent indien, qui s'est ainsi libéré de ce qui était alors le pays le plus puissant du monde.

M. Al-Mosfir (Emirats arabes unis)

Il en est de même des forces nazies de Hitler qui sont tombées sous les coups des peuples européens et de leurs alliés, dont l'objectif était de se débarrasser de l'oppression et de l'humiliation.

Les peuples ont compris une leçon fondamentale, à savoir que les forces de libération contre l'invasion et l'occupation ne peuvent être vaincues par une puissance quelle qu'elle soit, aussi forte qu'elle soit. Ce sont là les enseignements de l'histoire que nous transmettons à ceux qui ont été intoxiqués par la force, qui ont défendu le mal contre le bien, qui ont défendu les minorités contre les majorités, qui ont encouragé les nouveaux fascistes de Pretoria et de Palestine en leur fournissant de l'argent, des armes et un appui politique pour qu'ils oppriment les peuples de la région. Mais les peuples ne peuvent être opprimés à jamais. Ils peuvent être frappés mais non pas éliminés. Ils peuvent tomber mais les blessures guérissent, et ils reviennent comme un vent très violent pour balayer les obstacles.

Le Conseil se réunit aujourd'hui sur l'initiative des pays non alignés pour affirmer une fois de plus que les pays non alignés et les pays épris de paix et de liberté rejettent complètement et catégoriquement les tergiversations, les délais et le couplage du Gouvernement raciste d'Afrique du Sud ainsi que l'obstruction continue de ce régime à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui contient un plan très clair pour l'indépendance de la Namibie.

Par conséquent, les Emirats arabes unis réaffirment leur position sur cette question de la façon suivante :

Premièrement, nous demandons aux membres du Conseil, et notamment aux membres permanents, d'oeuvrer de façon honnête et responsable à l'application immédiate et sans conditions de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité pour permettre au peuple namibien de déterminer son avenir et de construire son Etat indépendant, y compris Walvis Bay, les îles Pingouin et toutes les îles au large des côtes.

Deuxièmement, nous demandons le retrait immédiat des troupes racistes de Pretoria de tout le territoire namibien et la cessation de l'occupation de ce territoire. Nous appuyons l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte contre le Gouvernement sud-africain en raison de son non-respect des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Al-Mosfir (Emirats arabes unis)

Troisièmement, le Gouvernement de l'Afrique du Sud et ses alliés occidentaux ont décidé d'assortir l'accession de la Namibie à l'indépendance d'une nouvelle condition préalable, à savoir le retrait des troupes cubaines de l'Angola. C'est là une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant et souverain, et nous nous opposons catégoriquement à toute ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat quel qu'il soit. Nous rejetons totalement la décision et les efforts du Gouvernement sud-africain s'agissant de la mise en place d'un "gouvernement provisoire" qui exécuterait les désirs du régime raciste tout en donnant l'impression fautive de l'existence de l'autonomie.

Quatrièmement, nous affirmons que les efforts tentés pour rechercher une solution hors du cadre des Nations Unies sont contraires à la volonté du peuple namibien et de son légitime représentant, la SWAPO.

Cinquièmement, mon pays appuie sans réserve le mouvement de libération nationale, la SWAPO, qu'il estime être le seul représentant légitime du peuple namibien. Nous condamnons l'agression ou la menace d'agression à l'encontre des Etats de première ligne de la part de quelque groupe que ce soit.

Pour terminer, je réitère l'appel lancé au Conseil pour qu'il mette fin à l'attitude et aux agissements des racistes de Johannesburg, lesquels visent à empêcher la réalisation des véritables aspirations du peuple namibien. Nous tenons à dire combien nous apprécions le rôle joué si courageusement par l'héroïque Sam Nujoma, Président de la SWAPO. Nous tenons aussi à féliciter les dirigeants et les combattants de la SWAPO à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la lutte qu'ils mènent pour la liberté et l'indépendance. Nous sommes certains que leur lutte sera couronnée de succès.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Emirats arabes unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais à présent prononcer une déclaration en tant que représentant de la Trinité-et-Tobago.

C'est en ma qualité de Ministre des affaires extérieures de la Trinité-et-Tobago que je m'adresse au Conseil de sécurité, et je le fais alors que j'occupe la présidence depuis plusieurs jours et que j'ai entendu les déclarations des représentants sur la question brûlante de l'occupation persistante de la Namibie par l'Afrique du Sud - qui est en fait la question du défi permanent de l'Afrique du Sud à l'égard de la volonté du Conseil et des Nations Unies dans leur ensemble.

Le Président

C'est la première fois que la Trinité-et-Tobago est membre du Conseil. C'est également la première fois que nous en présidons les délibérations. C'est donc un insigne honneur fait à mon pays. Nous estimons qu'il est particulièrement opportun que le premier débat tenu sous notre présidence soit consacré à la question de Namibie, car la Trinité-et-Tobago, qui est elle-même une ancienne colonie, n'a cessé d'appuyer fermement le droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

La Trinité-et-Tobago tient à dire au Secrétaire général des Nations Unies à quel point elle lui est reconnaissante de son attachement profond à la cause namibienne ainsi que des efforts infatigables qu'il ne cesse de déployer en vue d'assurer la mise en oeuvre des décisions et des résolutions des Nations Unies touchant la Namibie.

Nous avons relevé l'ardeur, l'engagement, les sentiments profonds, voire l'impatience et le sentiment de frustration non dissimulés, manifestés dans les déclarations qui ont été faites au Conseil sur la question de Namibie. Ce sont là des réactions qu'entraîne inévitablement tout examen du sort du peuple namibien et du déni brutal de justice dont il ne cesse d'être victime. Notre sentiment de frustration s'est encore accru à la suite des événements survenus récemment en Afrique australe, y compris la mise en place, aujourd'hui même, d'un gouvernement illégal fantoche à Windhoek, l'incursion injustifiée loin en territoire angolais perpétrée au début de ce mois, et l'attaque brutale commise la semaine dernière contre le Botswana alors même que le Conseil débattait d'une question d'importance vitale pour la paix et la stabilité de la région.

Et cependant, nous avons entendu l'Afrique du Sud déclarer effrontément que, si seulement la communauté internationale voulait bien coopérer avec elle et faisait preuve de patience et de confiance, toutes les questions relatives à la Namibie seraient résolues. L'Afrique du Sud n'a toutefois fait mention ni des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, ni du Conseil et de ses nombreuses résolutions. Sa déclaration laisse entendre que les horreurs dont s'accompagne l'apartheid en Afrique du Sud et qui ont maintenant cours en Namibie ne sont que pure invention, et qu'en tout état de cause le régime raciste pourrait y trouver justification.

Le Président

L'apartheid, qui ne diffère en rien de l'esclavage tel que le pratiquaient les Premiers colonialistes des XVIIIe et XIXe siècles, a été maintes et maintes fois rejeté par la communauté internationale. L'Assemblée générale des Nations Unies l'a dénoncé en tant que "crime contre l'humanité", et le Conseil de sécurité, de son côté, l'a qualifié de crime "qui répugne à la conscience de l'humanité". Cependant, l'Afrique du Sud persiste à appliquer cet odieux système à un territoire qu'elle n'a nullement le droit d'administrer.

Nous avons relevé les références faites aux nombreuses résolutions adoptées année après année par le Conseil. Il s'agit de résolutions qui traitent des notions fondamentales de liberté et de justice - principes qui sont la pierre angulaire sur laquelle reposent les Constitutions des Etats Membres des Nations Unies.

Devons-nous alors, au moment où les Nations Unies célèbrent le quarantième anniversaire de leur création et où la communauté internationale examine la question de Namibie, continuer de voir déjouer les efforts que nous déployons en faveur de l'accession du peuple namibien à la liberté et à l'indépendance? En 1966, les Nations Unies, fermement résolues à parvenir à un juste règlement de la question namibienne, ont mis fin au mandat de l'Afrique du Sud et décidé d'en assumer la responsabilité directe. Malgré cette décision et malgré l'adoption, par le Conseil de sécurité, de quelque 21 résolutions, le régime de Pretoria continue de défier l'autorité des Nations Unies et de persister dans son occupation illégale de la Namibie.

De l'avis de la Trinité-et-Tobago, il est temps que le Conseil de sécurité et la communauté internationale prennent des mesures efficaces pour mettre fin une fois pour toutes à ce regrettable épisode.

Au cours de délibérations antérieures, le Conseil de sécurité a arrêté les dispositions permettant de mettre fin à l'occupation illégale de l'Afrique du Sud et de réaliser l'indépendance de la Namibie. Les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité contiennent les éléments essentiels permettant d'atteindre ces objectifs, à savoir le retrait de l'Afrique du Sud de la Namibie, le transfert du pouvoir au peuple namibien en tant qu'entité politique par le biais d'élections libres organisées sous la supervision et le contrôle des Nations Unies, et la création du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), composé d'éléments civils et militaires.

Le Président

Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago n'a cessé de réaffirmer sa position selon laquelle le seul plan d'action qui puisse convenir à la réalisation de l'indépendance namibienne est celui qui est énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui souligne les principes consacrés dans la résolution 385 (1976). Cependant, on ne peut que regretter profondément que, bien que des années se soient écoulées depuis que le Conseil de sécurité a approuvé le plan détaillé en vertu duquel le pouvoir politique devait être transféré au peuple namibien avec l'assistance des Nations Unies, la réalisation de l'indépendance de la Namibie continue de nous échapper.

Le Président

Il est universellement reconnu que les plus grandes réalisations des Nations Unies se situent dans le domaine de la décolonisation. La Trinité-et-Tobago a eu, pendant des années, l'honneur d'être membre du Comité de la décolonisation, dont elle a assumé la présidence pendant trois ans. Depuis la création de ce comité, nous avons vu un grand nombre d'anciennes colonies s'affranchir du statut colonial. Pour nous, et pour la plupart des membres du Conseil de sécurité et des Nations Unies dans leur ensemble, la célébration, par la communauté internationale, du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur la décolonisation est assombrie par la perpétuation de la domination du peuple namibien par le régime d'occupation sud-africain. Le peuple de Namibie est toujours opprimé, brutalisé et exploité; ses ressources continuent d'être pillées.

Il doit être évident maintenant que l'Afrique du Sud n'a pas l'intention de renoncer à sa mainmise sur la Namibie, ni de respecter l'autorité des Nations Unies. Il y a deux mois, le régime de Pretoria a annoncé sa décision de mettre en place un prétendu gouvernement provisoire dans le territoire namibien qu'il occupe illégalement. Le Conseil de sécurité a répondu par une déclaration présidentielle, le 3 mai, dans laquelle la création de ce prétendu gouvernement provisoire était considérée comme nulle et non avenue. En dépit de cette déclaration et de la condamnation internationale, l'Afrique du Sud a procédé à la mise en place de ce prétendu gouvernement provisoire. Cette manoeuvre de l'Afrique du Sud constitue, de toute évidence, un défi aux décisions du Conseil de sécurité et, en particulier, aux résolutions 385 (1976) et 435 (1978). Elle représente une preuve supplémentaire du mépris total de l'Afrique du Sud à l'égard des exigences du peuple namibien pour son autodétermination et son indépendance. Cette mesure de l'Afrique du Sud est une tentative destinée à perpétuer le système de l'apartheid, avec toutes ces caractéristiques infâmes, sur un Territoire qui relève directement de la responsabilité des Nations Unies.

L'application intégrale des dispositions de la résolution 435 (1978) dépend de la coopération de l'Afrique du Sud, mais pouvons-nous compter sur l'Afrique du Sud, qui a imposé un régime des plus brutaux et inhumains, contraire aux intérêts de la population noire, pour instaurer un système libéral et démocratique en Namibie, dont la population est essentiellement noire? Les Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, peuvent-ils se contenter de regarder sans prendre des mesures directes?

Le Président

Il est clair que la politique d'engagement constructif, proposée pour remplacer ces mesures directes, a échoué et que la politique du dialogue, de l'appui politique, de la coopération économique n'a pas abouti aux résultats souhaités. Même les mesures unilatérales prises par certains Etats Membres en vue d'isoler l'Afrique du Sud, et fondées sur leur propre évaluation de ce que constitue le moyen le plus efficace de lutter contre le mépris manifesté par ce régime à l'égard du droit international, et de réagir face à la condamnation accrue de l'opinion internationale, telle qu'elle se reflète notamment dans les décisions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, de la Cour internationale de Justice, du Mouvement des non-alignés, de l'Organisation de l'unité africaine, n'ont pas réussi à avoir la moindre influence sur l'Afrique du Sud récalcitrante.

La détermination de l'Afrique du Sud de maintenir son occupation oppressive et illégale de la Namibie compromet dangereusement la paix et la sécurité internationales. Car aussi longtemps que cette occupation illégale se poursuivra, l'Afrique australe ne connaîtra pas la paix, la dignité de l'Afrique restera offensée, la volonté de la communauté internationale sera défiée et ignorée et l'intégrité et la crédibilité du Conseil de sécurité seront atteintes. L'incapacité des Nations Unies à traiter résolument avec l'Afrique du Sud quant à la question de la Namibie nous conduit obligatoirement à la conclusion, ébauchée au cours de nos débats, que les choix de solutions non violentes seront bientôt épuisés. En conséquence, les Nations Unies doivent nécessairement adopter des mesures plus efficaces pour mettre fin à l'intransigeance de l'Afrique du Sud et éviter l'affrontement, la violence et les effusions de sang.

La Trinité-et-Tobago estime qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité agisse avec promptitude à cet égard, et donne mandat au Secrétaire général d'entamer des contacts avec l'Afrique du Sud en vue d'arrêter définitivement le système électoral qui sera utilisé dans les élections pour une Assemblée constituante, sous la supervision et le contrôle des Nations Unies. Le Secrétaire général doit également être chargé de prendre les mesures appropriées pour la mise en place du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie, comme le prévoit la résolution 435 (1978).

Le Président

La Trinité-et-Tobago est heureuse de s'associer au Programme d'action pour la Namibie adopté par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, lors de sa réunion d'avril dernier à New Delhi, et de compter parmi les six membres du Conseil, tous membres du Mouvement des pays non alignés, qui ont parrainé le projet de résolution présenté au Conseil. Ce projet fournit une méthode claire et progressive pour assurer la prompte application du Plan internationalement accepté pour l'indépendance namibienne. Nous demandons instamment à tous les membres du Conseil d'appuyer ce projet et, ce faisant, de faire savoir très nettement à Pretoria que ses machinations et ses faux-fuyants ne seront plus tolérés davantage.

L'histoire a montré que la réalisation des droits et des aspirations d'un peuple à la liberté et à l'indépendance peut être retardée mais ne peut jamais être déniée. L'histoire de la Namibie est l'histoire d'une confiance sans cesse trahie. C'est l'histoire d'un peuple qui lutte contre l'occupation étrangère, contre l'oppression et l'exploitation, pour réaliser son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, l'histoire d'un peuple qui attend, jusqu'ici en vain, la réalisation de ses espoirs et de ses aspirations et l'application de la volonté de la communauté internationale. Agissons ensemble, dès maintenant, pour tourner cette triste page de l'histoire mondiale et faire lever une aube nouvelle de liberté pour le peuple de Namibie. C'est ainsi que nous nous acquitterons de la responsabilité première du Conseil de sécurité quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant des Etats-Unis à demander à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse.

M. CLARK (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais dire simplement que nous estimons, surtout en ce moment particulier, que les observations faites au Conseil par le représentant de l'Iran au sujet des otages sont fausses, préoccupantes et de mauvais goût.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus aucun orateur inscrit sur ma liste. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du point à l'ordre du jour aura lieu demain, mardi 18 juin 1985, à 15 heures.

La séance est levée à 17 h 50.